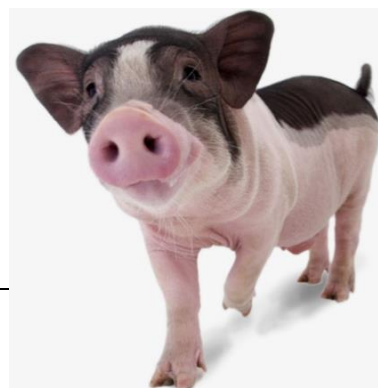


Certificat de Spécialisation

"Conduite de l'élevage porcin"



Durée de la formation	1 an (450 heures en centre de formation)
Statut	Apprentissage ou formation continue
Particularités	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de spécialisation ayant un débouché assuré comme salarié dans l'élevage porcin • Renforcer ses compétences pour l'installation • Formation très professionnelle avec de nombreux intervenants extérieurs • Une approche-métier par la pratique.
Niveau	IV
Débouchés	<ul style="list-style-type: none"> • Salarié d'un élevage porcin • Chef d'élevage porcin • Installation en agriculture • Salarié para-agricole
Public concerné	<p>Jeunes de 18 à 29 ans ayant signé un contrat d'apprentissage ou adultes souhaitant travailler dans l'élevage.</p> <p><u>Lors de l'entrée en formation il faut :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire d'un diplôme agricole (Bac Pro CGEA, BP REA, BTSA ACSE, BTSA PA ou spécialité voisine • Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle dans un emploi en rapport avec la formation • Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle dans un autre emploi. <p><u>Lors du passage de l'évaluation, il faut :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Justifier d'un an d'activité professionnelle. Les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation sont reconnus comme activité professionnelle.



Organisation et durée de la formation	<p>La formation se déroule au Lycée Agricole de Fontaine-Lès-Vervins, et notamment sur l'exploitation agricole pour les travaux pratiques de naisseur engraisseur et maintenance des bâtiments-équipements.</p> <p>Pour les jeunes en apprentissage ou en contrat de professionnalisation :</p> <p>Contrat d'apprentissage en 1 an avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 13 semaines en centre de formation ● La formation débute en septembre et se termine en juin.
--	--

Contenu de la formation	<p><u>Organisation :</u></p> <p>Chaque semaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Apport de connaissances ● Travaux pratiques ● Intervention de spécialistes ● Visites d'élevages et d'entreprises ● Utilisation de l'exploitation du Lycée Agricole ● Exploitation des données de l'exploitation-support. <p><u>Contenu :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Conduite de bande : alimentation, reproduction, santé, sélection, contention ● Naisseur : gestion des naissances et reproduction ● Alimentation ● Gestion technico-économique de l'atelier porcin ● Bâtiment d'élevage, équipements, installation ● Organisation du travail ● Commercialisation des produits d'une bande porcin ● Outils de communication : presse, informatique, internet.
--------------------------------	---

Conditions financières	<p>Pour les jeunes en apprentissage :</p> <p>Contrat de travail d'une durée de 12 mois, donnant droit à une rémunération, avec exonération des charges sociales patronales et salariales.</p> <p>Le salaire est au minimum compris entre 52 et 76 % du SMIC, selon l'âge et le département de l'employeur.</p> <p>La restauration est possible au Lycée Agricole. L'hébergement pour les apprentis est également possible.</p> <p>Hors apprentissage : prendre contact avec le centre de formation pour étude du dossier</p>
-------------------------------	--

Evaluation	<p>Certificat de Spécialisation Agricole : CS « Conduite de l'élevage porcin », délivré par le Ministère de l'Agriculture.</p>
-------------------	---

CFPPA-UFA DE THIERACHE
Rue Porte des Champs – 02140 VERVINS
Tél : 03 23 91 31 50 Fax : 03 23 91 31 59
Mail : cfppa.la-thierache@educagri.fr

mise à jour le 15 03 2019